

RENTREE SOLENNELLE 2018

- M. le préfet de la Marne (M. Conus)
- Mme la secrétaire général représentant le préfet de l'Aube (mme cendre)
- M. le sénateur de la Marne (M. Detraigne)
- M. Le président du Conseil départemental de la Marne (M. Bruyen)
- M. le premier adjoint, représentant le maire de Châlons (M. Doucet)
- Mme le président de la cour administrative d'appel de Nancy (Mme Sichler)
- M. le Premier Président de la cour d'appel, (M. Seither)
- Mme le substitut général représentant le Procureur Général (Mme Neveu)
- Mme la présidente du tribunal de grande instance de Châlons (Mme Picouly)
- M. le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Châlons (M. Virbel) ;
- M. le premier adjoint représentant le maire de Reims (M. Labelle) ;
- M. le président de la communauté d'agglomération de Châlons (M. Bourg-Broc) ;
- mes chers collègues présidents des TA de Nancy et Rennes (Mme Rouselle et M. Hoffmann)

- M. Lessaint, représentant le Directeur départemental des finances publiques de la Marne (M. Effa)
- M. Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Marne (Commandant de Lorgeril)
- M. le commandant du SRT de la marne (M. Guelorget)
- M. le Président du Conseil des Prud'hommes de Châlons (M. Lhenry)
- Me Sammut, représentant le bâtonnier du barreau de Châlons
- Me Delaune, bâtonnier de Troyes ;
- Me Delvincourt, bâtonnier de Reims
- M. le secrétaire général de la Compagnie des Experts de Reims (M. Druite)
- M. le président de la compagnie des commissaires enquêteurs de la Marne (M. Gadon)
- Mesdames et messieurs les membres du barreau et fonctionnaires ;
- Mesdames, Messieurs ;

Je suis particulièrement heureux d'ouvrir cette rentrée solennelle du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

C'est la première rentrée solennelle que je préside en tant que président de cette belle juridiction et je remercie chaleureusement mon collègue et néanmoins ami, le Président Gazagnes, président du TA de Clermont-Ferrand de la rehausser de sa présence, afin de nous parler de la médiation.

Le président Hoffmann, que la plupart d'entre vous ont connu à l'occasion d'au moins un de ses trois passages à Châlons, qui nous fait le plaisir d'assister à cette rentrée solennelle, a, avec l'ensemble des magistrats et agents, effectué un travail remarquable qui a conduit à une amélioration notable des délais de jugement et au jugement des dossiers les plus anciens, et dont je me borne à profiter.

Je serai bref quant au bilan de l'année judiciaire écoulée.

En ce qui concerne les statistiques, vous trouverez sur votre siège un document retraçant les principaux indicateurs statistiques.

Je me contenterai de souligner trois tendances qui reflètent la qualité du travail du tribunal.

Du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, nous avons jugé 2 890 affaires, en hausse de 12,50 % par rapport à la période antérieure, notre taux de couverture est maintenant de 107,59 %, en amélioration de 8,85 % par rapport à la période antérieure.

Notre objectif est bien sûr de maintenir un taux de couverture supérieur à 100 %, ce qui signifierait que l'on juge autant d'affaire qu'il en rentre.

Cet objectif risque toutefois d'être un peu compliqué à tenir compte tenu de la hausse des entrées qui ne se dément pas : nous sommes à presque 10 % de plus depuis le début de l'année, soit des entrées de 1 850 dossiers.

On note aussi, et c'est important pour notre organisation, une augmentation de + de 25 % des référés urgents depuis le début de l'année et une augmentation de + de 30 % du contentieux des étrangers.

Enfin, notre stock demeure très satisfaisant, avec seulement 27 dossiers de plus de deux ans.

Je m'en tiendrai là pour les statistiques.

Notre tribunal a continué à se renouveler, tant chez les magistrats que chez les agents de greffe.

Trois magistrats ont quitté la juridiction au 31 août 2018 : Mme Brisson, vice-présidente, qui a rejoint la CAA de Nantes, M. Julien Illouz et Mme Sophie Vosgien conseillers, affectés respectivement au la CAA de Versailles et au TA de Melun.

Trois magistrats nous ont rejoint : Antoine Durup de Baleine, promu vice-président, Mme Castellani, premier conseiller, qui revient après une mobilité au CE et M. Grégoire Monroche, premier conseiller, dont s'est la première affectation en juridiction. Je leur souhaite une pleine réussite dans leurs nouvelles fonctions.

Au greffe, Mme Clémence Charpentier et Mme Evelyne Piombini ont quitté le tribunal l'une pour une mutation et l'autre pour une retraite bien méritée. Nous avons vu arriver en revanche Mme Aniela Plier, lauréate du concours externe d'adjointe administrative. A elle aussi, je souhaite une pleine réussite dans ses toutes nouvelles fonctions d'assistant-greffier.

Le vice-président du Conseil d'Etat M. Lasserre a rappelé depuis sa prise de fonctions les principaux défis de la juridiction administrative : améliorer l'efficacité du juge en répondant rapidement aux demandes dont l'issue est certaine ou pour lesquels il y a un intérêt public important, tels les dossiers d'urbanisme, rendre nos jugements plus directement compréhensibles, accorder une place plus importante à la médiation, assurer la réussite du portail Télérecours Citoyen.

Pour répondre à ces priorités, le tribunal jugera les permis de construire de plus de deux logements dans le délai de dix mois qui nous est imparti par le récent décret du 17 juillet 2018, sauf bien sûr incident de procédure.

S'agissant de l'accessibilité de nos jugements, l'une des chambres du Tribunal, la 3ème, rédige depuis le 1^{er} septembre ses jugements et

ordonnances en style direct. Et les collègues des autres chambres se forment pour un passage au style direct normalement au 1^{er} janvier.

Il ne s'agit bien sûr pas pour nous de renoncer à la rigueur du raisonnement juridique et à l'utilisation de notions précises – donc parfois un peu absconses – mais de faciliter la lecture des jugements par les justiciables, pas forcément initiés.

S'agissant de Télérecours Citoyen, c'est une plateforme qui permettra aux particuliers d'échanger avec les TA, les CAA et le CE de manière dématérialisée et en toute sécurité. Depuis le 7 mai 2018, Télérecours Citoyen fonctionne au CE et aux TA de Cergy-Pontoise et de Melun. Il sera étendu aux CAA et aux autres TA, dont le notre bien sûr, le 30 novembre 2018. J'aurai d'ici là l'occasion de communiquer sur cette nouvelle possibilité de saisir le TA, sachant que les requérants conserveront la possibilité de saisir le TA soit en se déplaçant directement à l'accueil de la juridiction, soit par voie postale.

Deux points avant de conclure :

- d'abord, vous remercier tous d'avoir accepté de prendre sur votre temps si compté pour venir assister à cette rentrée solennelle. Les magistrats et agents sont conscient de l'honneur que vous leur faite en état présents
- ensuite, avant de céder la parole au président Gazagnes, vous redire la volonté des magistrats et des agents du Tribunal administratif de s'inscrire pleinement et avec vous, chacun dans son rôle, dans les objectifs qui nous ont été assignés par le vice-président, pour la vie des quatre départements du ressort, au service de leurs institutions, de leurs entreprises et de leurs habitants.

Je vous remercie et donne la parole au président Gazagnes qui va nous faire part de sa riche expérience pour nous inciter à nous engager dans la mise en œuvre de la dernière des priorités qui nous est fixé, la médiation.